

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 20 septembre 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT DENIS LA CHEVASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Madame Mireille HERMOUET Maire.  
Convoqué le 15 septembre 2022.*

**Présents :** Mesdames HERMOUET Mireille – BERTHELOT Aline (arrivée à 20h45) – FRAPPIER Catherine – PELTIER Sylvie – RETAILLEAU Sabine – CHIRON Corinne – ROUSSEAU Françoise

Messieurs PROUST Didier (arrivé à 21h) – DURAND Christophe – RENAUD Franky – BOUDEAU Richard – JAULIN Denis – BAUDILLON Ludovic – VERDEAU Fredy – CAUNEAU Bernard

**Absents :** PERSICO Maryline – TURPAULT Marie-Thérèse – ROUSSEAU Mathieu

**Secrétaire de séance :** Franky RENAUD

### 1. Création du Conseil Municipal Enfants et validation du règlement intérieur

Délibération DE-2022-061 en Préfecture le 28/09/2022 -n°085-218502086-20220922-DE\_2022\_061\_DE

Délibération DE-2022-061B en Préfecture le 28/09/2022 -n°085-218502086-20220922-DE\_2022\_061B\_DE

Madame le Maire informe que la commission Famille et Solidarité a travaillé sur la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

L'objectif de ce Conseil Municipal des Enfants est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, ...), mais aussi par une gestion des projets par eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative.

Le Conseil Municipal des Enfants remplira les rôles suivants :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter, de proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle des écoles que de la commune,
- Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux institutions scolaires, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal.

Le conseil municipal nomme Monsieur Richard BOUDAUD comme élu référent et Emilie GODARD, comme agent garant du CME. Il réunira 8 enfants, conseillers élus pour deux ans.

Le Conseil Municipal des Enfants sera présidé par le Maire ou un adjoint ou conseiller délégué en cas d'absence.

**Après la présentation du Conseil Municipal des Enfants et de son règlement intérieur, et à l'unanimité des membres présents, le conseil approuve la création et valide le règlement intérieur.**

### 2. Mise à jour du tableau des effectifs suite avis du Comité Technique du 19/09/2022

Délibération DE-2022-062 en Préfecture le 26/09/2022 -n°085-218502086-20220922-DE\_2022\_062\_DE

Madame le Maire informe qu'un agent de la collectivité, dans le cadre des avancements de grade, disposait d'une ancienneté suffisante pour prétendre au poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Elle précise également qu'un agent de la collectivité a démissionné de son poste en date du 20 octobre 2021. L'agent recruté en remplacement, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, est titulaire du grade d'Adjoint d'Animation Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après l'avis favorable du Comité Technique en date du 19/09/2022, **le conseil municipal valide la suppression de l'ancien poste de l'agent sur le grade d'Adjoint d'animation principal 2ème classe ainsi que la suppression du grade d'Agent Technique Territorial à temps non-complet (80%).**

### **3. Accroissement temporaire sur les vacances de la Toussaint pour l'ALSH**

*Délibération DE-2022-063 en Préfecture le 26/09/2022 -n°085-218502086-20220922-DE\_2022\_063\_DE*

En fonction de la programmation des effectifs à l'accueil de loisirs L'ilôt Mômes aux vacances de la Toussaint, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin temporaire d'activité. Durée maximale du contrat : 2 semaines avec un temps de travail maximal de 35h/semaine.

### **4. EHPAD : prise en charge temps du cuisinier EHPAD au 1<sup>er</sup> octobre 2022**

*Délibération DE-2022-064 en Préfecture le 26/09/2022 -n°085-218502086-20220922-DE\_2022\_064\_DE*

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, la résidence des Glycines assure la confection des repas pour le restaurant scolaire de Saint Denis la Chevasse. Les matières premières sont payées directement par la commune. Le personnel nécessaire pour la restauration scolaire est mis à disposition de l'EHPAD avec prise en charge financière de ces emplois par la Commune qui représentait jusqu'à présent 1.4 ETP.

Afin d'absorber la charge supplémentaire des repas des mercredis et des vacances scolaires, il y a lieu d'augmenter la prise en charge du temps des cuisiniers à hauteur de 1.6 ETP.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur l'augmentation de la prise en charge du temps des cuisiniers à hauteur de 1.6 ETP, pour un trimestre du 01/10/2022 au 31/12/2022.**

### **5. Tarification cavurnes cimetière**

*Délibération DE-2022-065 en Préfecture le 26/09/2022 -n°085-218502086-20220922-DE\_2022\_065\_DE*

Madame le Maire rappelle que la commune vend uniquement des cavurnes au sol, fournies avec plaques de marbre.

Elle rappelle les tarifs actuels :

- Acquisition d'un modèle cinéraire au sol pour 15 ans avec plaque de marbre : 403 €
- Acquisition d'un modèle cinéraire au sol pour 30 ans avec plaque de marbre : 575 €

Or dernièrement, plusieurs familles nous ont interrogé sur l'acquisition d'une cavurne ciment sans fourniture de la plaque de marbre afin de pouvoir installer librement un petit monument.

**Afin de répondre à cette demande, le Conseil Municipal valide une nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 qui tient compte de l'acquisition de la cavurne avec ou sans plaque de marbre :**

TARIFS FUNERAIRES	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2022
Acquisition d'un modèle cinéraire au sol pour 15 ans sans plaque de marbre	275 €
Acquisition d'un modèle cinéraire au sol pour 30 ans sans plaque de marbre	400 €
Acquisition d'un modèle cinéraire au sol pour 15 ans avec plaque de marbre	500 €
Acquisition d'un modèle cinéraire au sol pour 30 ans avec plaque de marbre	640 €

### **6. Modification de la régie globale des recettes communales**

*Délibération DE-2022-066 en Préfecture le 26/09/2022 -n°085-218502086-20220922-DE\_2022\_066\_DE*

Madame le Maire propose de modifier la régie de recettes globale du 25/11/2015 (DE n°2015-089) auprès du service administratif de la commune de Saint Denis la Chevasse en ajoutant les loyers du nouveau Pôle Associatif. Cette régie encaisse les produits suivants :

1. Loyers de la salle Ocarina
2. Loyers de la salle Richelieu
3. Loyers du Pôle Associatif (salle Feydeau, salle Arletty)
4. Loyers de la salle Rabelais
5. Location du vidéoprojecteur pour les associations uniquement
6. Photocopies administratives
7. Fourrière Animale

Les recettes sont encaissées par chèque et espèces contre remise à l'usager de quittances. Madame le Maire précise que cette modification de la régie globale des recettes communales va entraîner la modification par arrêté du régisseur principale ainsi que les mandataires suppléants suite au départ d'un agent.

### **7. Subvention Espace Partagé des pêcheurs : participation de la Fédération de Pêche**

*Délibération DE-2022-067 en Préfecture le 26/09/2022 -n°085-218502086-20220922-DE\_2022\_067\_DE*

La création du parcours de pêche sur l'espace communal de St Denis la Chevasse en bordure de la Boulogne avec la création d'une zone d'espace partagé accessible aux PMR représente une réelle opportunité pour le développement du loisir pêche sur notre territoire. La commune et l'AAPPMA « Le Gardon de la Boulogne » mettent un point d'honneur à développer ce loisir nature, comptant près de 31 000 adhérents sur le département, dont de nombreux touristes sur cette zone rétro littorale.

La Fédération de Pêche de Vendée et la collectivité piscicole cherchent à entretenir et valoriser l'activité pêche.

Dans cette optique, la Commune a obtenu de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique une subvention à hauteur de 80% du montant TTC des travaux.

La commune a reçu une première facture de la société Embellia d'un montant de 8 723,16 € TTC.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la demande de subvention de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à hauteur de 6978,52 € TTC (soit 80 % de 8723,16 €).**

## 8. Création des voies du lotissement des Tilleuls + « Les Terrasses de Foliot »

Délibération DE-2022-068 en Préfecture le 26/09/2022 -n°085-218502086-20220922-DE\_2022\_068\_DE

Dans le cadre de la création du lotissement communal « **Les Tilleuls** » ainsi que le lotissement privé « **Les Terrasses de Foliot** », le **Conseil Municipal a validé les rues suivantes** :

- Impasse des Frênes,
- Impasse des Peupliers,
- Impasse des Saules,
- Rue des Tilleuls



### 9. Lotissement les Tilleuls : présentation de l'îlot social

L'îlot social sise au Lotissement « Les Tilleuls » se composera de 9 logements :

- Deux T4 (R+1) de 84m<sup>2</sup>
- Trois T3 de 70-72m<sup>2</sup>
- Quatre T2 de 47-49 m<sup>2</sup>





## 10. Numérotation de voiries

Délibération DE-2022-069 en Préfecture le 26/09/2022 -n°085-218502086-20220922-DE\_2022\_069\_DE

Le Conseil Municipal valide :

-3 numéros de voirie dans la rue de la Bernette : 6 bis, 8 et 8 bis,

-2 numéros de voirie dans la rue des Cortineaux : 1 et 1 bis

-1 numéro de voirie dans la rue abbé Gaubert : le 4 bis.



## **11. Point complexe sportif**

---

### **Complexe sportif**

Madame le Maire souhaite que ce point soit étudié lors du conseil municipal extraordinaire du 27/09/2022 afin d'analyser les 3 propositions remises par l'Agence aux Services des Collectivités Locales.

► Prochaine séance de conseil municipal : **mardi 18 octobre à 19h30**

La séance du conseil municipal est levée à 23h15